

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 29 juin 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

**Délibération n° 2018-185**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin, à neuf heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Châteauevert, au Centre d'Art Contemporain, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2018.

**Présents :** PONS Josette, MORIN Jean-Pierre, BREMOND Didier, FABRE Gérard, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LOPEZ Pierrette, SAULNIER Bernard, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, LOUDES Serge, LATZ Michaël, AUDIBERT Eric, RASTELLO Gilles, PALUSSIÈRE Christophe, D'ANDREA Jeanine, GAUTIER Pierre, DROUHOT Philippe, VALLOT Philippe, ARTUPHEL Ollivier, BOULANGER Véronique, BOUYGUES Christian, TURINELLI Jacqueline, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, FREYNET Jacques, FULACHIER Aurélie, LAMIA Anne-Marie, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :**

- **dont suppléés :** VAILLOT Bernard par PREVE Eliane, PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina
- **dont représentés :** FELIX Jean-Claude donne procuration à LAUMAILLER Jean-Luc, GROS Michel donne procuration à GUIOL André, BŒUF Mireille donne procuration à LAMIA Anne-Marie, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, GIUSTI Annie donne procuration à COEFFIC Yvon, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, NEDJAR Laurent donne procuration à SALOMON Nathalie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard

**Absents :** LAVIGOGNE Denis, GARELLO Vessélina, LANFRANCHI Horace, RAMONDA Serge

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Serge LOUDES

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération de la Provence Verte exerce la compétence « politique de la ville » et que, dans ce cadre, elle anime et coordonne les « dispositifs locaux de prévention de la délinquance » ;

CONSIDERANT que lorsqu'un EPCI existe et exerce la compétence « politique de la ville », anime et coordonne les « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPD-R) est alors non seulement de droit mais obligatoire, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée ;

CONSIDERANT que cette instance permettrait de mettre une véritable politique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les CLSPD-R des Villes de Saint-Maximin la Sainte-Baume et de Brignoles remplacés par des groupes territoriaux, et en lien les dispositifs existants du territoire ;

CONSIDERANT le diagnostic réalisé par la Communauté d'agglomération et présenté lors de la commission Politique de la Ville du 4 juin 2018 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Politique de la Ville réunie le 4 juin 2018 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'adopter le principe de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) dont la composition sera fixée par arrêté de la Présidente, pris en concertation, notamment, avec les services de l'Etat et dont le règlement intérieur fera l'objet d'une délibération ultérieure,**
- **d'autoriser la Présidente à contractualiser avec les différents partenaires,**
- **et d'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter tous les financements nécessaires et à signer les documents afférant à la réalisation de ce projet.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

*Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture*

*le  
et publication ou notification  
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 juin 2018

La Présidente,

Josette PONS

